

RD 900 RD 914 REQUALIFICATION ROCADE SUD PERPIGNAN

	Date	30/06/2025	
	Lieu	Département des Pyrénées Orientales - Site Bretonneau	
REUNION DE CONCERTATION			
	Rédacteur	S.MARI	

Relevé de décisions

Objet de la réunion de concertation

La concertation publique organisée par le Département entre le 30 juin 2025 18h00 et le 3 septembre 2025 18h00 a pour but d'informer et d'associer à l'élaboration du projet les différents acteurs locaux (partenaires, riverains, associations, agriculteurs, ...) concernés par le projet et de recueillir leurs observations sur les différentes options d'aménagement qui découleront des études préalables en cours, avant le lancement des procédures réglementaires.

L'objectif de la concertation ainsi défini permettra :

- D'éclairer les décisions du maître d'ouvrage par la connaissance du plus grand nombre d'enjeux à considérer,
- De légitimer les raisons de ces choix
- D'améliorer globalement la qualité du projet, de réduire ses impacts et d'optimiser ses avantages,

La réunion de concertation organisée le 30 juin 2025 sur le site Départemental du quartier Porte d'Espagne à Perpignan est un temps d'échange qui s'inscrit dans le cadre de cette concertation.

Relevé de décisions

Madame la Présidente puis Monsieur Jean Roque Vice-Président du Département introduisent la réunion de concertation et présentent les principaux objectifs du projet de requalification de la Rocade Sud de Perpignan envisagé en partenariat avec la Communauté Urbaine de Perpignan et la ville de Perpignan, à l'instar d'autres grands projets du territoire.

Ce projet adapté aux enjeux actuels d'évolution climatique et d'attentes des usagers prévoit non seulement une amélioration des conditions de circulation routière mais aussi le développement du réseau des infrastructures de modes doux, la réalisation de coutures urbaines au niveau des principaux carrefours sécurisés et végétalisés, et sur des passages inférieurs, la facilitation du passage des réseaux de Transports en Commun, l'amélioration du cadre de vie des riverains dans le respect des objectifs de développement durable.

Les services du Département présentent le projet en 5 points :

- 1 - Déroulement de l'opération
- 2 - Contexte du projet
- 3 - Résultat des études réalisées

4 - Projet envisagé

5 - Eléments de coût et de planning

Un temps d'échange prend place à l'issue de cette présentation.

Question 1 posée par un journaliste :

Quel sera le phasage des travaux ?

Réponse du Département : Présentation du phasage des travaux permettant d'assurer une continuité des flux circulatoires et limiter les impacts pour les usagers et riverains. (Se reporter à la planche d'illustration du planning global d'intervention).

Question 2 posée par un agent de la ville de Perpignan :

Quand se dérouleront les travaux et notamment au niveau du carrefour du Mas Rous ?

Réponse du Département : Les travaux démarreront au niveau de l'ouvrage de franchissement de la voie SNCF et du carrefour du Serrat d'en Vaquer. Les contraintes imposées par SNCF réseau nécessitent en effet de respecter la fenêtre de coupure de la voie fixée par SNCF Réseau, le carrefour du Serrat d'en Vaquer est suffisamment éloigné pour être entrepris dans le même temps.

Question 3 posée par le représentant d'une association d'entreprises du secteur :

Le projet aura des impacts positifs et perturbants pendant les travaux. L'association sera vigilante et participative au projet. Comment sera assuré le lien modes doux avec les zones d'activité et notamment Tecnosud ?

Réponse du Département : Le Département présente les réseaux projetés dans le cadre du projet ou porté par les partenaires du Département. Il est également fait état de la véloroute qui va être mise en service avec la RD 22B (contournement Ouest de Cabestany) et qui permettra d'assurer une liaison à proximité du Mas Balade.

Complément ville de Perpignan : La ville de Perpignan précise que le projet envisagé initialement en parallèle de la voie ferrée et permettant de relier le moulin à vent à la Fauceille est plutôt prévu le long du chemin de la Fauceille.

Question 4 posée par un riverain :

Pourquoi l'aménagement en 2x2 voies de cet axe n'a pas été mené à terme en 1990 ?

Réponse du Département : Il s'agissait alors d'une voie gérée par l'Etat et les travaux ont été menés par ses services. L'Etat anticipe les besoins sur le long terme et réalise les projets de manière phasée dans le temps en accord à la réalité du terrain. Ainsi, en 1990 la mise à 2x2 de la RD 914 ne s'imposait pas comme une nécessité.

Question 5 posée par l'association :

Il semblerait que la zone d'activité de Tecnosud 2 se développe de l'équivalent de la moitié de la surface actuelle. Les personnels travaillant dans cette zone sont réticents à venir dans la zone d'activité du fait des nuisances générées par le trafic routier.

Réponse du Département : On comprend l'intérêt du projet qui va améliorer la situation actuelle.

Question 6 posée par un riverain :

6-1 Ne serait-il pas envisageable de commencer par le carrefour du Mas Rous qui est dangereux pour les usagers modes doux ?

6-2 Quand prévoyez-vous les aménagements cyclables connexes au projet, avant, pendant ou après le projet ?

Réponse du Département :

6-1 Tel qu'exposé au niveau du planning, les travaux au niveau de la voie SNCF sont conditionnés par les contraintes imposées par SNCF Réseau. Le carrefour du Mas Rous est trop proche pour pouvoir être envisagé dans le même temps du point de vue des contraintes d'exploitation routière. Il faut veiller à ne pas congestionner le trafic.

6-2 Les aménagements cyclables seront réalisés simultanément. Par exemple les passages sous la RD 914 peuvent être anticipés car ils sont moins impactants que des travaux de dénivellation d'un carrefour complet.

Question 7 posée par un riverain :

7-1 Du point de vue de la sécurité routière, le comportement des usagers qui changent de file au dernier moment est problématique. La distance entre le carrefour Mailloles et celui du Serrat d'en Vaquer est très courte, ne risque-t-on pas d'avoir des accidents, notamment en cas de vitesse excessive ?

7-2 Qu'en est-il de la réalisation d'une réelle Rocade Sud permettant d'écarter le trafic de transit ?

Réponse du Département :

7-1 Le Département va respecter les normes afférentes à ce type d'aménagement et a notamment prévu une voie limitée à 70 km/h. La conception de la voie de type boulevard urbain (excepté sous les passages inférieurs où des équipements routiers de type séparateurs centraux sont nécessaires) permettra aux usagers de comprendre qu'ils doivent adapter leur vitesse et leur comportement. Une signalétique cohérente sera mise en place. Aucun aménagement n'empêchera des comportements déviants et contraires au code de la route et cela, malheureusement, n'est pas du fait de l'infrastructure.

7-2 Le projet de nouvelle Rocade Sud est en cours en partenariat avec la Communauté Urbaine de Perpignan et la ville de Perpignan. Il s'agit d'un projet bien plus conséquent que la requalification de la Rocade Sud et qui s'inscrit dans un planning plus lointain du fait des enjeux de biodiversité, d'usages agricoles qui nécessitent une longue période d'étude. Envisager ce projet à horizon de 25 ou 30 ans semble raisonnable.

Question 8 posée par un journaliste :

Le projet de place à feux tricolores et les nombreuses plantations est très ambitieux, mais semble sensible au niveau des plantations, vous-êtes vous inspirés d'aménagements existants ?

Réponse du Département : Le Département a conçu ce projet en faisant appel à un bureau d'études architecte paysagiste spécialisé sensible aux enjeux du changement climatique et qui a conçu la palette végétale avec des essences locales en prenant en compte les exemples locaux et ce qui est possible.

Question 9 posée par un riverain :

Les petites plantations ne survivent pas aux conditions climatiques locales, les arbres seraient mieux, notamment pour l'ombre, mais seront-ils pérennes ?

Réponse du Département : Le Département dispose d'une expérience très solide en la matière avec son service environnement et la pépinière Départementale. L'un des enjeux du projet réside dans ces plantations et tout sera fait pour réussir.

Question 10 posée par un riverain :

Au regard des problématiques de chaleur prévoyez-vous des revêtements clairs et un couvert végétal ou solaire ?

Réponse du Département : Les revêtements clairs sont envisagés au niveau des circulations pour les modes doux. Toutefois, le dossier est soumis en partie à avis de l'Architecte des Bâtiments de France et d'autres choix de matériaux seront peut-être imposés dans le cadre de l'obtention des autorisations réglementaires.

Concernant le couvert végétal, il est envisagé partout où cela est possible. Les couvertures photovoltaïques sur la totalité des voies cyclables ne sont aujourd'hui pas viables. Une expérimentation est en cours sur la Viarhona

(69) mais il n'est pas sûr qu'elle puisse être concluante.

Question 11 posée par un riverain :

Quid des problèmes de circulation au niveau de l'ensemble scolaire Maintenon ?

Réponse du Département : Le projet prévoit de traiter le carrefour du Serrat d'en Vaquer et intègre cette contrainte.

Liste des participants
Usagers - Riverains
Laurent DANOY
Sébastien JACHYM
Karen JACHYM
Frédéric GONIN
Fabien GUTIERREZ
Thibaut CALATAYUD -Journaliste ActuPerpignan
Département
Hermeline MALHERBE – Présidente du Département
Jean ROQUE – Vice-Président du Département
Thierry GUELMENGER
David RICHARD
Jérôme LARDIERE
Christine LAFONT
Sébastien BERNIER
Sarah NIESS
Frédéric MACAREZ
Stéphane MARI
Frédéric FONDECAVE
Ville Perpignan
Claire CALVET
Ellen BOUTINAUD
Matthieu CANET
Joël ROURE